|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG DEFIS A3 |
| Numéro de poste Sysper: | 487354 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Paraskevi PAPANTONIOU  4ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DG-DEFIS) est le service de la Commission européenne chargé de renforcer la compétitivité et l'innovation de l'industrie européenne de la défense en assurant l'évolution d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) résiliente ainsi qu'en soutenant la création d'un marché européen des équipements de défense garantissant des conditions de concurrence équitables et permettant à la BITDE de réaliser des économies d'échelle. Pour ce faire, nous permettons aux investissements de soutenir les chaînes d'approvisionnement de la défense, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME). Notre travail est guidé par la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) ainsi que par le Livre blanc sur la capacité de défense européenne/Préparation à l'horizon 2030 et est mis en œuvre par le biais d'un ensemble de programmes et d'initiatives.

Au sein de la direction A, chargée du développement de la politique de défense de l'UE, l'unité A.3 a pour mission de contribuer à la réalisation d'un véritable marché européen de la défense, de contribuer à une Europe plus forte dans le domaine de la sécurité et de la défense et à la compétitivité de la BITDE, et de remédier aux vulnérabilités de l'UE face aux cyberattaques et aux attaques hybrides, notamment en renforçant la résilience et la capacité de l'Union à y faire face de manière plus robuste et plus efficace. L'unité a également pour objectif de renforcer la souveraineté technologique de l'Union et la résilience globale de la base industrielle et technologique de défense de l'UE (BITDE), afin de pouvoir résister aux chocs dans les chaînes d'approvisionnement et faire face aux situations d'urgence extrêmes, contribuant ainsi à la préparation de l'Union et des États membres en matière de défense.

L'unité A.3. travaille en étroite collaboration et dans une configuration flexible avec d'autres unités de la direction de la politique de défense.

**Présentation du poste (nous proposons)**

**Gestionnaire de politiques – Marché unique de la défense**

Sa tâche consistera à contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'UE soutenant la création d'un véritable marché unique européen de la défense et à inciter à la compétitivité et la résilience de l'industrie de la défense européenne.

Tout en tenant compte des spécificités du secteur de la défense, il/elle contribuera en particulier à la mise en œuvre et à la révision de la directive sur les marchés publics de défense et de sécurité (directive 2009/81/CE), dans le but d'améliorer l'accès au marché pour toutes les entreprises de l'UE, de favoriser davantage la coopération transfrontalière, de simplifier les procédures et d'accroître la sécurité d'approvisionnement pour les États membres.

Il/elle contribuera à renforcer la capacité de l'équipe à produire des évaluations analytiques et politiques dans le cadre des activités mentionnées ci-dessus et à suivre de près les tendances affectant le marché européen de l'équipement de défense.

Il/elle participera aux travaux préparatoires et à la rédaction juridique dans le cadre de la révision de la directive sur les marchés publics de défense et de sécurité (directive 2009/81/CE) qui doit aboutir à une proposition législative de la Commission d'ici fin 2026. Il/elle sera également impliqué(e) dans les discussions suivantes dans le cadre de la procédure législative normale.

Il/elle suivra et participera aux travaux des groupes d'experts de la Commission européenne sur les marchés publics de défense et de sécurité. Il/elle travaillera avec divers acteurs dans plusieurs secteurs, y compris d'autres services de la Commission, les États membres, le Service européen pour l'action extérieure, l'OTAN, l'AED, des entreprises privées et des partenaires internationaux.

Il/elle pourrait également être impliqué(e) dans le suivi des principales tendances affectant le secteur de la défense au sein de l'UE et au niveau international ainsi que dans les travaux sur d'autres initiatives et législations concernant le marché unique de la défense de l'UE. Il/elle participera au développement d'initiatives de l'UE pour soutenir l'adaptation de l'industrie de la défense de l'UE à la nouvelle situation de sécurité et aux menaces évolutives. Il/elle peut également participer aux travaux liés à l'écosystème aérospatial et de défense, y compris le suivi des grandes initiatives politiques de l'UE ayant un impact sur le secteur de la défense.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un(e) collègue dynamique, motivé(e) et enthousiaste ayant de l'expérience notamment dans les marchés publics de défense et de sécurité ou/et les transferts intra-UE de produits liés à la défense.

Le/la candidat(e) retenu(e) devrait posséder de solides compétences analytiques et juridiques, ainsi qu'une expérience en élaboration de politiques. Il/elle devrait être capable de travailler de manière proactive, posséder de très bonnes compétences en communication et être en mesure d'établir et de maintenir des relations de travail constructives avec les autres services de la Commission, le Conseil, le Parlement européen, le SEAE, l'AED et avec les parties prenantes externes (États membres, industrie, OTAN).

Le/la candidat(e) devrait en particulier avoir :

* Une expérience professionnelle dans le domaine de la politique de défense, y compris dans la conception d'initiatives de politique de défense au niveau de l'UE ou national et/ou dans la mise en œuvre de règles applicables au secteur de la défense, en particulier dans le domaine des marchés publics de défense ;
* Une expérience dans la conception et/ou le développement d'initiatives dans le domaine des marchés publics de défense ;
* De fortes compétences analytiques appliquées aux sujets liés au marché européen de l'équipement de défense et en particulier dans le domaine des marchés publics de défense ;
* Une bonne connaissance du secteur de la défense de l'UE et du marché de la défense, ainsi que de la politique industrielle de défense au niveau de l'Union et/ou des États membres est un atout ;
* De fortes compétences en communication (écrite et verbale) pour la rédaction de politiques et l'engagement des parties prenantes ;
* La capacité à travailler efficacement en équipe avec des groupes divers et à construire de solides réseaux ;
* La capacité à anticiper les défis futurs et à gérer les urgences, y compris l'atténuation des dommages.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une bonne maîtrise de l'anglais est essentielle pour l'exercice des fonctions et la communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

Le poste exige des candidats qu'ils soient en possession d'une habilitation de sécurité valide (PSC) au niveau SECRET UE/EU SECRET. Le candidat retenu devra se soumettre à une enquête de sécurité s'il ne possède pas déjà une habilitation de sécurité au niveau approprié (secret UE), conformément aux dispositions de sécurité applicables.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)